

Règlement du Jeu concours Quête artistique Paris Gallery Weekend 2018

Article 1 – Définition et conditions du jeu-concours

CHOICES, association loi 1901, sise 13 rue Chapon, 75003 Paris organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre d'une opération de promotion de 44 galeries d'art parisiennes.

L'association CHOICES est désignée ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs ».

Le participant au jeu concours est désigné ci-après comme : « le Participant, le Joueur, l'Utilisateur ».

Le gagnant du jeu concours est désigné ci-après comme : « le Gagnant ».

Article 2 – Conditions de Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Le participant ayant inséré à plusieurs reprises un bulletin dans l'urne sera éliminé du jeu-concours.

Sont exclus de toute participation au concours les membres de l'organisation CHOICES et les membres de son Board, le personnel des galeries participantes et toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

La participation à ce jeu est gratuite

Article 3 - Dates du concours

Date de début du concours : 26 mai à 12h.

Date de fin du concours : 27 mai 2018 18h.

Date et lieu du tirage au sort : 27 mai 2018 à 20h à la Fondation d'entreprise Ricard, 12 rue Boissy d'Anglas, 75008 Paris.

Article 4 - Modalités de participation

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, le participant devra soumettre un bulletin complété des 5 indices et de la réponse à l'énigme (localisés dans les galeries participantes). Il retirera ce bulletin auprès des bénévoles de l'organisation, postés sur les parcours entre les galeries et devant les galeries participantes. (Liste des galeries participantes en annexe). Il le remettra dans l'urne de la caisse mystère (localisée dans la galerie réponse à l'énigme) ou enverra une photo du bulletin par email à l'adresse contact@parisgalleryweekend.com

Ce bulletin comprendra les mentions suivantes : réponse à l'énigme, nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone portable.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours si la réponse inscrite sur son bulletin est la bonne. Le cas-échéant l'Organisateur du jeu-concours procédera à un nouveau tirage au sort.

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale du bon d'achat :

Sera attribué au gagnant du jeu-concours un bon d'achat d'une valeur de 2000€ TTC à valoir parmi les 44 galeries participantes de Paris Gallery Weekend 2018 pour l'acquisition d'une œuvre d'art. Ce bon d'achat est offert par CHOICES.

L'organisateur CHOICES achètera l'œuvre d'art choisie par le gagnant puis la lui cédera.

Si la valeur commerciale de l'œuvre choisie est inférieure à 2000€ TTC, le gagnant ne pourra demander aucune contrepartie, de quelque nature que ce soit, correspondant à la différence entre la valeur du bon d'achat et la valeur de l'œuvre.

Si la valeur de l'œuvre choisie est supérieure à 2000€ TTC, l'Organisateur paiera cette œuvre à hauteur de la valeur du bon d'achat et laissera l'autre partie du règlement à la charge du gagnant.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

L'organisateur notifiera de manière officielle et personnalisée le gagnant, par le biais de son adresse mail et/ou de son numéro de téléphone portable.

Sans réponse du gagnant passé un délai de 15 jours après la notification de son gain il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

A défaut de manifestation du gagnant désigné, aucun nouveau tirage ne sera effectué et la dotation ne sera pas remise en jeu.

Article 6 - Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de CHOICES dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@parisgalleryweekend.com

Article 7 - Responsabilités et droits

Les Organisateurs se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 8 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 9 - Avenants

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Article 10 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

Article 11 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez :

GWA LA DEFENSE ILE DE FRANCE OUEST
Huissiers de Justice Associés
26 rue du Docteur Roux, 92700 COLOMBES

Il pourra être adressé sur simple demande.

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur en France.

Il ne sera adressé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et envoi. Sur simple demande écrite aux mêmes adresses que l'article 6, les frais de connexion à internet nécessaire, à la lecture du règlement et à la participation au tirage au sort seront remboursés au tarif local en heure pleine en vigueur (frais de connexion remboursés sur la base de 5 minutes de connexion RTC).

La demande de remboursement doit être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur Telecom ou du fournisseur d'accès internet, mentionnant la date, l'heure et la durée de l'appel. Il est entendu qu'il n'y a pas de remboursement dans le cas où la participation est effectuée dans le cadre d'un forfait illimité (ADSL, Câble ou autre...).

Le remboursement des sommes (timbre ou connexion) se fera par virement bancaire ou chèque au choix de la Société Organisatrice, après fourniture par le plaignant de tous les renseignements nécessaires à l'opération.

Annexe 1 - Liste des galeries participantes

Galerie Anne-Sarah Bénichou
APPLICAT-PRAZAN
BACKSLASH
anne barrault
christian berst art brut
Ceysson & Bénétière
Galerie Thomas Bernard - Cortex Athletico
Galerie Chantal Crousel
Galerie Christophe Gaillard
Galerie Le Minotaure
gb agency
Galerie Isabelle Gounod
Galerie Eva Hober
In Situ - fabienne leclerc
Galerie Jean Fournier
Jeanne Bucher Jaeger
Galerie Jousse entreprise
Galerie Lelong & Co
Loevenbruck
Galerie Louis Carré & Cie
Galerie Maubert
Galerie Mitterrand
Galerie Nathalie Obadia
Galerie Odile Ouizeman
PACT
Galerie Papillon
Galerie Perpitch & Bringand
Galerie Jérôme Poggi
GALERIE CATHERINE PUTMAN
Galerie Rabouan Moussion
Almine Rech Gallery
Galerie Thaddaeus Ropac
Galerie RX
galerie Sator
Semiose
Galerie Suzanne Tarasieve
TEMPLON
Tornabuoni Art
under construction gallery
untilthen
Galerie Georges-Philippe & Nathalie Vallois
Valentin
VNH Gallery
Galerie Jocelyn Wolff

Annexe 2 – Bulletin de participation

Paris Gallery Weekend
26–27 May 2018

2 jours
1 caisse mystère cachée
dans 1 galerie



44 possibilités
5 indices

1 seul gagnant

#ParisGalleryWeekend

Suivez les parcours dans chaque quartier afin d'identifier les 5 indices dispersés dans 5 galeries, qui vous permettront de retrouver la caisse mystère.

Indice #1

Indice #3

Indice #2

Indice #4

Indice #5

Solution
↓ ↓

Nom / Prénom _____

Email _____

Téléphone _____

Un tirage au sort aura lieu le dimanche 27 mai 2018 pour déterminer le gagnant parmi les participants ayant réussi à localiser la caisse mystère et soumis leur bulletin de participation complété. Le gagnant recevra un à-valoir de 2 000 euros pour l'acquisition d'une œuvre à choisir dans l'une des galeries de Paris Gallery Weekend.
Règlement complet sur www.parisgalleryweekend.com